**Siège administratif**

**UNAPEDA**

5 rue KERVEZENNEC
29200 BREST
Tél : 0820 36 04 02

Courriel : accueil@unapeda.fr
Site : www.unapeda.asso.fr/

**Monsieur Patrick Gohet**
**Délégué Interministériel aux Personnes Handicapées**

**Monsieur le Délégué Interministériel,**

*Nous venons de prendre connaissance du projet d'arrêté ministériel fixant le programme de l'enseignement de la langue des signes française, projet qui doit être soumis au CSE jeudi prochain.*

**A travers ce projet d'arrêté ministériel, l'enseignement de la LSF est confondu avec un enseignement bilingue sans prise en compte de l'oralité.**

Si l'arrêté passe en l'état, le libre choix des parents sera réduit à uniquement deux alternatives :

- **Ou une scolarisation en milieu ordinaire avec oral et codeurs LPC.**
- **Ou une scolarisation en classe bilingue avec LSF et français écrit.**

Nous reconnaissons la nécessité de structurer l'enseignement de la LSF et de définir des programmes précis: Toutes nos associations mettent en œuvre des modules d'enseignement de la LSF.

Cependant nous ne partageons pas les orientations de cet arrété définies lors de la conférence du handicap qui concernent la scolarisation des enfants sourds et le respect du mode de communication.
*Des parents isolés, des associations de notre réseau et des syndicats d'enseignants nous ont sollicité pour avis et c'est pourquoi nous avons rédigé ce communiqué.*

Notre fédération, l'UNAPEDA, Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs, représente plus de 1 000 familles et nous souhaitons faire connaître leur position.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Interministériel, l'expression de notre plus haute considération.

Michel Kerdiles
Président UNAPEDA